



COMPTES COMBINES AU 30 AVRIL 2019

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES EVENEMENTS
SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A L'ETABLISSEMENT
DE LA LIASSE***

Association Départementale des Hautes-Pyrénées

Objet : COMPTES COMBINES DES RESTAURANTS DU COEUR

Association Départementale : AD 65

Commissaire aux comptes : Mazars – Erik FLAMANT

En date du 6 septembre 2019, nous n'avons eu connaissance, sur la base de nos travaux, d'aucun événement postérieur à l'arrêté des comptes qui soit susceptible d'affecter, de manière significative, la situation financière de l'association départementale des Hautes-Pyrénées (AD 65) reflétée dans la liasse.

Date : 6 septembre 2019

Nom du Commissaire aux Comptes : Mazars

Nom des signataires : Erik FLAMANT

**LES RESTAURANTS DU COEUR
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES
HAUTES-PYRENEES (AD 65)**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 avril 2019

**LES RESTAURANTS DU COEUR
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES
HAUTES-PYRENEES (AD 65)**

Siège social : 10 Rue de la Piscine - 65600 SEMEAC

Siret : 382 495 547 00038

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 avril 2019

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de l'association Les Restaurants du Cœur des Hautes-Pyrénées AD (65)

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

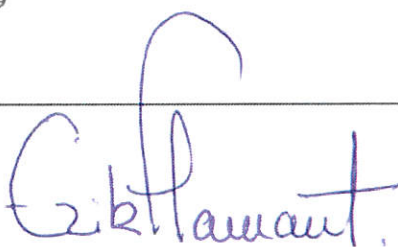
Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Toulouse, le 11 septembre 2019

Le commissaire aux comptes

MAZARS



ERIK FLAMANT

MAZARS

**LES RESTAURANTS DU COEUR
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES
HAUTES-PYRENEES (AD 65)**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 avril 2019

**LES RESTAURANTS DU COEUR
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES
HAUTES-PYRENEES (AD 65)**

Siège social : 10 Rue de la Piscine - 65600 SEMEAC

Siret : 382 495 547 00038

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 avril 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association Les Restaurants du Cœur des Hautes-Pyrénées AD (65)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Restaurants du Cœur des Hautes-Pyrénées AD (65) relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe : la note 7 des règles et méthodes comptables précise l'absence de valorisation des contributions volontaires en nature.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

La conformité aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 des modalités d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources exposées dans la note 11 des règles et méthodes comptables de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de

mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

**Les Restaurants
Du Cœur des
Hautes-Pyrénées
AD 65**

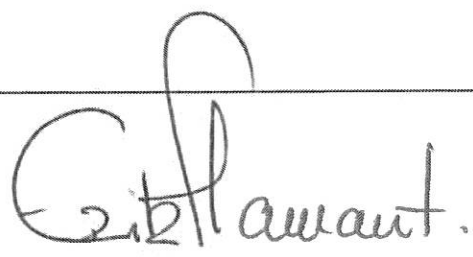
*Comptes Annuels
Exercice clos le 30
avril 2019*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Labège, le 11 septembre 2019

Le commissaire aux comptes

MAZARS


ERIK FLAMANT

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019			EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	69 909.53	-44 657.21	25 252.32	3 940.34
Autres immobilisations corporelles	162 476.58	-96 742.16	65 734.42	83 749.76
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Sous-total – Immobilisations corporelles	232 386.11	-141 399.37	90 986.74	87 690.10
Immobilisations financières				
Prêts				
Dépôts et cautionnements et autres immo.fin	2 643.66		2 643.66	2 693.66
Sous-total – Immobilisations financières	2 643.66		2 643.66	2 693.66
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISE	235 029.77	-141 399.37	93 630.40	90 383.76
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks				2 299.97
Créances clients (dont locataires)				
Autres créances	3 075.06		3 075.06	1 125.62
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisse)	27 239.83		27 239.83	27 666.36
Charges constatées d'avances	1 211.40		1 211.40	166.80
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	31 526.29		31 526.29	31 258.75
TOTAL GENERAL	266 556.06	-141 399.37	125 156.69	121 642.51

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES HAUTES-PYRENEES (AD65)

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Fonds propres		
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise	14 955.86	14 955.86
Réserves		
Report à nouveau	8 418.09	15 881.84
<i>Résultat net comptable de l'exercice</i>	-30 676.44	-7 463.75
Subventions d'investissement	118 057.00	87 257.00
TOTAL I – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	110 754.51	110 630.95
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL II – PROVISIONS		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnements		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL III – FONDS DEDIES		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)		
Compte-courant de l'Association Nationale (451100 et 451200)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 239.57	6 409.70
Dettes fiscales et sociales	2 587.01	3 634.54
Avances remboursables reçues du National (451300 et 451600)	83.67	62.00
Autres dettes (sauf 451100, 451200, 451300 et 451600)	291.93	105.32
Sous-total des dettes	9 202.18	10 211.56
Produits constatés d'avance	5 200.00	800.00
TOTAL IV – DETTES	14 402.18	11 011.56
TOTAL GENERAL	125 156.69	121 642.51

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES HAUTES-PYRENEES (AD65)

3. COMPTE DE RESULTAT – CHARGES

COMPTES DE RESULTAT – CHARGES (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Achats		
Achat pour missions sociales	39.45	1 753.91
Variation de stock		
Sous-total – Achats stockés	39.45	1 753.91
Autres achats et charges externes	132 056.42	105 658.86
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	82.54	82.32
Autres	304.76	50.00
Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés	387.30	132.32
Charges de personnel		
Rémunération brute du personnel	15 228.25	16 636.75
Charges sociales & autres charges de personnel	3 335.52	4 097.28
Sous-total – Charges de personnel	18 563.77	20 734.03
Autres Charges		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres charges	2.52	123.38
Sous-total – Autres charges	2.52	123.38
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	27 609.76	20 630.49
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions	27 609.76	20 630.49
TOTAL I – CHARGES D'EXPLOITATION	178 659.22	149 032.99
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II – CHARGES FINANCIERES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de capital (valeur comptables des éléments immobilisés et financiers cédés)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL III – CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL IV – IMPOTS SUR LES SOCIETES		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL V – ENGAGEMENTS A REALISER		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV+V)	178 659.22	149 032.99
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	178 659.22	149 032.99
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges :		
Secours en nature		
Personnel Bénévole		
Total		
Pour information, Evaluation du montant des données reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)	296 693.00	301 762.00

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES HAUTES-PYRENEES (AD65)

4. COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS

COMPTES DE RESULTAT – PRODUITS (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Chiffres d'affaires		
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises		
Ventes de travaux et études		
Variation de stocks (en cours et produits finis)		
Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion		54.90
Sous-total – Chiffre d'affaires		54.90
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	45 817.68	45 952.09
Autres fonds privés		
Subventions reçues de l'Association Nationale	20 000.00	32 000.00
Contributions reçues d'autres associations départementales		
Autres fonds privés (mécénats d'entreprise, OSBL...)	2 700.00	
Sous-total – Autres fonds privés	22 700.00	32 000.00
Cotisations		
Produits de la Générosité du Public		
Dons non affectés	24 211.64	31 855.44
Dons affectés	40 922.99	23 996.42
Produits des manifestations	12 865.62	6 290.48
Sous-total – Produits de la générosité du public	78 000.25	62 142.34
Produits divers de gestion	68.51	160.62
Reprises sur provisions (et amortissements) – Transfert de charges	1 368.37	1 206.00
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	147 954.81	141 515.95
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	27.97	53.29
Reprises sur provisions et transfert de charges financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II – PRODUITS FINANCIERS	27.97	53.29
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations de capital		
Quote-Part des subventions d'équipement imputée au résultat de l'exercice		
Reprises sur provisions pour risques et charges + Transferts de charges		
TOTAL III – PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
TOTAL IV – REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES		
TOTAL PRODUITS (I + II + III+IV)	147 982.78	141 569.24
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT DE L'EXERCICE	30 676.44	7 463.75
TOTAL GENERAL	178 659.22	149 032.99
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits :		
Dons en nature		
Bénévolat		
Total		
Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)	296 693.00	301 762.00

5. FAITS MAJEURS, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Faits Majeurs

Néant

b. Règles et Méthodes Comptables

1. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, et le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au plan comptable général, en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Concernant les immobilisations reçues à titre gratuit, les Associations Départementales ont la possibilité de les comptabiliser en immobilisation pour une valeur de 1 euro afin d'en assurer la traçabilité dans les comptes. Elles sont amorties en totalité dès la première année.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algéco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

3. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

6. Subventions

6.1 Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

6.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte « subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables » et sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

7. Autres ressources

Dans la mesure où l'association ne dispose pas encore d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, l'association ne peut procéder à leur inscription au pied du compte de résultat et du CER.

Ainsi, le travail bénévole ne peut pas encore être valorisé au niveau de chaque Association Départementale en considération de la difficulté qu'il y aurait à déterminer précisément les journées consacrées à l'action des Restaurants du Cœur pour chaque bénévole. Toutefois une méthode statistique basée sur un échantillon représentatif d'Associations Départementales permet de valoriser au niveau global des Restaurants du Cœur la contribution du bénévole.

Les dons de marchandises reçues ne peuvent, à ce stade, faire l'objet d'une évaluation suffisamment précise et ne figurent pas dans les comptes de l'association. Cependant, les quantités collectées sont indiquées dans la note 14 en dernière page.

Les autres dons et contributions en nature (mise à disposition de véhicules et de locaux par exemple) sont en cours de recensement mais à ce stade, leur évaluation n'est pas assez précise pour figurer dans les comptes de l'Association.

8. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

9. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2018/2019 s'élève à 2 133.14 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

10. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

11. Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est structuré de la façon suivante :

Les colonnes 1 et 2 constituent un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.

Les colonnes 3 et 4 du tableau ont pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois et d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES HAUTES-PYRENEES (AD65)

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

Définition des autres fonds privés

Les « autres fonds privés » sont constitués :

- des subventions reçues de l'Association Nationale
- des contributions reçues d'autres Associations Départementales
- des mécénats d'entreprises
Les mécénats font l'objet d'une convention écrite.
- des subventions des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)

Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons des particuliers ou d'entreprises (hors mécénats matérialisés par une convention écrite) ainsi que les produits des manifestations.

Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles suivent l'affectation du bénévole selon sa fonction.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public. Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), la distinction sur les lignes T5 et T5 bis n'est pas effectuée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES HAUTES-PYRENEES (AD65)

6. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2019
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Rénovations, réhabilitations immobilières					
Agencements, installations, aménagements et autres immob.	65 308.63				65 308.63
Matériel de transport (transpalettes...)	90 621.84	2 800.00			93 421.84
Matériel et mobilier (bureau et informatique)	2 063.77				2 063.77
Installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	41 803.13	28 106.40			69 909.53
Matériel de jardins et cheptel					
Matériel ateliers et cuisine	1 682.34				1 682.34
Terrains et constructions en cours					
Rénovations, réhabilitations immobilière en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
Immobilisations corporelles	201 479.71	30 906.40			232 386.11
Prêts					
Participations et créances rattachées à participations	40.00				40.00
Dépôts et cautionnements versés	2 653.66	350.00	400.00		2 603.66
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières	2 693.66	350.00	400.00		2 643.66
Total	204 173.37	31 256.40	400.00		235 029.77

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2019
Amortissements des logiciels et autres Immob. Incorporelles					
Amortissements des immobilisations incorporelles					
Amortissements terrains, constructions et autres immobilisations corporelles					
Amortis./structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Amortis./rénovations, réhabilitations immobilières					
Amortis./agencements, installations, aménagements divers et autres immob.	21 509.03	12 986.12			34 495.15
Amortis./matériel de transport (transpalettes...)	50 671.68	7 829.22			58 500.90
Amortis./matériel et mobilier (bureau et informatique)	2 063.77				2 063.77
Amortis./installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	37 862.79	6 794.42			44 657.21
Amortis / matériel de jardins et cheptel					
Amortis/ matériel ateliers et cuisine	1 682.34				1 682.34
Immobilisations corporelles	113 789.61	27 609.76			141 399.37
Total	113 789.61	27 609.76			141 399.37

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES HAUTES-PYRENEES (AD65)

7. Bilan Actif suite : STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR

Stocks (en €)	30/04/2019			30/04/2018
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Missions Sociales				
Total				

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	2 603.66	850.00	1 753.66
Créances Diverses	40.00		40.00
Total	2 643.66	850.00	1 793.66
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)			
Autres créances (dont subventions)	3 075.06	3 075.06	
Total	3 075.06	3 075.06	
Total	5 718.72	3 925.06	1 793.66

Produits et Subventions à recevoir (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	
Clients, locataires et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	571.44
Association Nationale	
Débiteurs et créiteurs divers	
Total	571.44
Dont subventions à recevoir	571.44

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES HAUTES-PYRENEES (AD65)

8. Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Valeurs mobilières de placement (en €)	Valeur d'acquisition	Cours au 30/04/2019	Plus Values latentes	Moins Values latentes
SICAV				
Fonds Communs de Placement				
Total				

Disponibilités (en €)	30/04/2019- Montant Brut
Comptes sur livrets (livret A)	8 210.73
Comptes-courant	18 962.20
Caisse	66.90
Intérêts courus	
Total	27 239.83

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et plus
Locations	1 022.93	1 022.93	
Maintenance	104.80	104.80	
Assurances	83.67	83.67	
France Télécom			
EDF - GDF			
Emprunts et Intérêts sur emprunts			
Autres Charges			
Total	1 211.40	1 211.40	

9. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Provisions au 30/04/2019
Provisions pour risques et charges <i>(Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)</i>				
Total (1)				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Financières				
Stock				
Compte Client				
Autres créances				
Total (2)				
Total Général (1+2)				

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES HAUTES-PYRENEES (AD65)

9. Bilan Passif (suite) : FONDS ASSOCIATIFS & FONDS DEDIES

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montants au 30/04/2018	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Poste à poste	Montants au 30/04/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	14 955.86					14 955.86
Fonds associatifs avec droit de reprise						
Subventions d'investissement	87 257.00		30 800.00			118 057.00
Réserves						
Report à nouveau	15 881.84	-7 463.75				8 418.09
Résultat comptable de l'exercice	-7 463.75	7 463.75		30 676.44		-30 676.44
Total	110 630.95		30 800.00	30 676.44		110 754.51

b. Variation des Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en €)	Fonds à engager 30/04/2018	Utilisations	Engagements	Fonds à engager 30/04/2019
A : Sur subventions de fonctionnement				
B : Sur dons manuels affectés				
C : Sur autres fonds privés				
Total				

10. Bilan passif (suite) : DETTES

a. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 239.57	6 239.57		
Personnel et comptes rattachés	1 686.49	1 686.49		
Dettes fiscales et sociales	900.52	900.52		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	375.60	375.60		
Produits perçus d'avance	5 200.00	5 200.00		
Total	14 402.18	14 402.18		

Charges à payer (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Fournisseurs	2 133.14
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir	
Personnel et comptes rattachés	1 676.00
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	510.23
Etat & Collectivités Publiques	
Débiteurs et créditeurs divers	
Intérêts courus à payer	
Total	4 319.37

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Subventions	5 200.00	5 200.00		
Loyers des bénéficiaires à percevoir				
Autres produits constatés d'avance				
Total	5 200.00	5 200.00		

11. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

a. Engagements donnés

Tableau des engagements en crédit-bail

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules						
Mobiliers, matériels bureau & informatique						
Autres						
Total						

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

b. Engagements reçus

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

Tableau des immobilisations en crédit-bail

(en €)	Cout d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Total				

12. RESULTATS ANALYTIQUES

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Subventions AN.I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total Produits I+II+III	Total Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire	17 806.33	74 206.02	48 499.37	140 511.72	140 511.72	
Actions d'accompagnement en centre	163.08			163.08	163.08	
Logement et hébergement d'urgence						
Culturel, Loisir						
Ateliers de Français, Aide aux devoirs						
Accompagnement et retour à l'emploi						
Frais de fonctionnement		186.88	1 483.16	1 670.04	31 365.14	-29 695.10
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi	1 381.02	2 342.00		3 723.02	4 704.36	-981.34
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice						
Formation et animation du bénévolat	649.57	1 265.35		1 914.92	1 914.92	
Total	20 000.00	78 000.25	49 982.53	147 982.78	178 659.22	-30 676.44

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0.00 €.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES HAUTES-PYRENEES (AD65)

13. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

(Loi n°91-772 du 7 août 1991, art 4)

AU 30/04/2019

EMPLOIS	Emplois = Compte résultat (1)	Affectation par Emploi des ressources collectées auprès du public (3)	Formu- les	RESSOURCES	Ressources = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées (4)	Formu- les
(en €)				REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEE EN DEBUT D'EXERCICE			T1
1- Missions Sociales	147 294.08	77 813.37	ST1	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	78 000.25	78 000.25	T2
Distribution Alimentaire	140 511.72	74 206.02		1.1 Dons et legs			
Actions d'Accompagnement en centre	163.08			Dons manuels non affectés	24 211.64	24 211.64	
Logement et Hébergement d'Urgence				Dons manuels affectés	40 922.99	40 922.99	
Culture, Loisirs et Ateliers de Français & Aide aux devoirs				Legs et autres libéralités non affectés			
Accompagnement Retour à l'Emploi				Legs et autres libéralités affectés			
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi	4 704.36	2 342.00		1.2 Autres produits liés à la générosité du public			
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice				Manifestations	12 865.62	12 865.62	
Formation et animation du bénévolat	1 914.92	1 265.35					
2- Frais de Recherche de fonds			ST2	2- Autres fonds privés	22 700.00		
Frais appel à la générosité du public				3- Subventions	45 817.68		
				Union européenne			
				Etat français			
3- Frais activité Enfoirés				Collectivités territoriales	44 431.00		
				Autres	1 386.68		
4- Frais de fonctionnement	31 365.14	186.88	ST3	4- Autres produits	1 464.85		
				Produits de l'activité "Enfoirés"			
				Autres Produits	1 464.85		
		78 000.25	T3=ST1+S T2+ST3				
I- TOTAL DES EEMPL EXERCICE INSCRITS AU CPT RESULTAT	178 659.22			I-TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE .INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	147 982.78		
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS				II- REPRISES DE PROVISIONS			
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES				III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EX ANTERIEURS			
				IV- VARIATION DES FONDS DEDIES DE LA GP.			T4
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE				IV- INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	30 676.44		
TOTAL GENERAL	178 659.22			TOTAL GENERAL	178 659.22	78 000.25	T2+T4
V- PART DES ACQUISITIONS IMMOS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCEE PAR LA GP			T5				
VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOS FINANCEES PAR LA GP			T5 bis (négatif)				
VII TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		78 000.25	T6=T3+T5 +T5bis	VII- TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		78 000.25	T6
				SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEES AU COURS DE L'EXERCICE			T7= T1+T2 +T4-T6
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions Sociales							
Frais de recherche de fonds				Bénévolat			
Frais de fonctionnement et autres charges (3+4+II+III)				Dons en nature			
Total				Total			

14. ANNEXES

Bénévoles

Bénévoles	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
Bénévoles	318	318
Total	318	318

Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
<i>Contrats Aidés :</i>		
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI		
<i>Sous- Total Contrat Aidés</i>		
CDD/CDI	0.69	0.69
Total	0.69	0.69

Tonnage des dons locaux : alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien

Nature	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Total
Denrées alimentaires (en tonnes)	38.20	19.00	77.00	134.20
Produits d'Hygiène et d'entretien (en tonnes)	3.00			3.00
Total	41.20	19.00	77.00	137.20

Rapprochements

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
178 659.22	178 659.22

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
147 982.78	147 982.78

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le Trésorier de l'association

Le Commissaire aux comptes